

**Cycle III amateur :
Certificat d'Études chorégraphiques (CEC)**

DOMINANTE CLASSIQUE

Durée de 2 ans (minimum) à 4 ans – 300 heures minimum

A l'entrée dans le cycle, le service scolarité ouvre un livret informatique sur la base duonet du CRR, document que l'élève peut compléter et modifier par extranet tout au long de son parcours.

		heures			année nombre	Évaluation
		total	hebdo	an		
Module d'interprétation		198				
UE I.1	Discipline dominante	198	3	99	2	Examen
Module associé de pratique		99				
UE I.2	Discipline complémentaire	99	1.5	49.5	2	CC
Module complémentaire		45				
UE III.1	Formation musicale	15	1	15	0.5	CC
UE III.2	Anatomie	15	1	15	0.5	CC
UE III.3	Culture chorégraphique	15	1	15	0.5	CC
TOTAL		342 h				

Evaluation terminale de l'unité d'enseignement dominante (UE) du CEC
1 Présentation publique Soirées « A vous de danser » devant un jury interne comptant dans le contrôle continu.

Forme : parcours libre Durée : entre 5' et 10'

- Réalisation d'un projet chorégraphique personnel

Ou

- Réalisation d'un court dossier documentaire personnel attestant de la curiosité et de l'appétence de l'élève pour la danse (5' à 10')

Les travaux personnels peuvent être présentés dès la 1ère année du cycle.

2 Présentation devant un Jury extérieur (Examen)

Variation imposée (MCC) et composition personnelle (2' à 3')

Entretien 5' max (échange du jury avec l'élève par rapport à sa composition personnelle)

La prestation est notée sur 5 coefficients 2

Le livret de l'élève reflétant son investissement dans le CRR est noté sur 5 coefficients 1

L'UE de dominante du CEC est obtenue à partir de 9/15

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) :

DOMINANTE DANSE CLASSIQUE

Durée de 3 à 4 ans

		heures			année nombre	Évaluation
		total	hebdo	an		
Module d'interprétation		1188				
UE I.1	Interprétation / Jeu répertoire dans la discipline chorégraphique principale avec musicien accompagnateur	891	9	297	3	
UE I.2	Discipline chorégraphique complémentaire avec musicien accompagnateur	297	3	99	3	
Module associé de pratique		132				
UE II.1	Formation musicale du danseur	49.5	1.5	49.5	1	
UE II.2	Anatomie / Physiologie	41.25	1.25	41.25	1	
UE II.3	Culture chorégraphique	41.25	1.25	41.25	1	
Module complémentaire		55				
UE III.1	Suivi personnalisé	5		5	1	
UE III.2	Cours complémentaire dans une discipline au choix	49.5	1.5	49.5	1	
Information sur les formations et les métiers de la musique (1) et projet personnel		33				
TOTAL		1408 h				

(1) comportant également une information sur les formations et les métiers de la scène

L'étudiant sera obligé de présenter une entrée dans un établissement d'enseignement supérieur au plus tard lors de la troisième année du cursus.

Une attestation de fin d'études sera délivrée, détaillant les acquis de la formation suivie au CRR d'Annecy/Pays de Savoie. Un diplôme national est en cours de réflexion au ministère de la culture et devrait être proposé pour la rentrée 2020. Les modalités d'obtention seront alors communiquées à tous les étudiants.

**DÉPARTEMENT
DANSE**



DANSE CLASSIQUE

NOTICE PÉDAGOGIQUE



Il n'existe pas de perfectionnement instrumental au CRR après le CEC, hormis pour les élèves qui n'auraient pas encore validé leur baccalauréat, ceux-ci intègrent une formation continuée, avec suivi de 2 pratiques collectives obligatoires. En revanche, il est possible d'intégrer des groupes pour poursuivre une pratique amateur : chœurs, groupes musique actuelle ou jazz, orchestres, cours open danse...).

Conservatoire (CRR)

Annecy // 10 Rue Jean-Jacques Rousseau / 04 50 33 87 18

Cran-Gevrier // 24 avenue Germain Perréard / 04 50 57 14 40

Seynod // 84 avenue des Neigeos / 04 50 63 52 52

www.crr.annecy.fr

ANNECY



CONDITIONS D'ACCÈS :

Les pré-inscriptions se font fin juin (éveil, parcours découverte, débutants 7 ans et plus) et fin août pour les non débutants.

Les tarifs sont disponibles sur le site internet du CRR d'Annecy et sur le *Guide des enseignements & des pratiques* de l'année scolaire en cours.

Les droits annuels de scolarité sont acquittés en 3 fois. Tout désistement de l'élève postérieur au 15 octobre de l'année scolaire en cours engage le paiement intégral des frais de scolarité annuels.

Un certificat médical récent de non contre-indication à la pratique de la danse est obligatoire.

DÉBUTANTS

Le Conservatoire accueille les élèves débutants dans la limite des places, sans test d'entrée, dès l'âge de 5 ans ;

- 5 ans : Eveil 45 mn par semaine
- 6 ans : Parcours découverte (45 mn + 30 mn)
- 6 et 7 ans : Cycle d'initiation (durée 2 ans)
- 8 ans : Entrée en cycle I (cf. loi du 10 juillet 1989)

Les cours de 5 à 7 ans ne sont pas orientés dans un style de danse. La spécialisation commence à 8 ans.

NON DÉBUTANTS (4 à 5 ans de danse requis) :

Tests d'entrée au mois de septembre : les candidats sont convoqués aux tests qui se déroulent en cours collectif. Ils permettent de les classer dans un niveau (les emplois du temps sont communiqués après les tests).

PRÉSENTATION DES CYCLES :

Le CRR propose un cursus pédagogique fonctionnant par cycles, d'une durée variant de 3 à 5 ans en fonction de la progression propre à chaque élève, et sanctionnés par un examen. Le passage à l'intérieur de chaque cycle s'effectue sur contrôle continu.

Initiation

Objectifs :

- construction élémentaire de la maîtrise corporelle ;
- développement de la sensibilité et des aptitudes créatrices ;
- traduction corporelle de la musique.

Le maintien de l'élève dans l'établissement est conditionné au respect des cursus. Tout élève absent à une audition, un concert ou un examen et non excusé pourra être exclu après avis des enseignants. Trois avertissements entraînent la radiation définitive.

Cycle I

Cycle	durée dominante	cours complémentaire	formation musicale
Cycle I/1	2h		
Cycle I/2	2h30		formation musicale danseurs
Cycle I/3	3h	1h contemporain	
Cycle I/4	3h	1h contemporain	

Tous les niveaux comportent un travail d'atelier chorégraphique

Objectifs :

- o acquisition des outils généraux ; renforcement de la construction corporelle ;
- o appréhension du mouvement en relation au temps, à l'espace, à l'énergie et à la musique ;
- o apprentissage des bases techniques
- o introduction progressive d'enchaînements chorégraphiques.

Durée des cours hebdomadaires : 2 x 1h

Évaluation :

L'élève est évalué tout au long du cycle à l'aide de fiche semestrielle notée. Pour le passage en cycle II la note de contrôle continu et la note d'examen comptent respectivement pour 60% et 40%.

À l'issue du Cycle I, deux orientations possible :

- Cursus traditionnel en vue d'une pratique amateur
- Cursus renforcé en vue d'une pratique pré-professionnelle

➤ Cursus Traditionnel

Cycle II

(à partir de 11 ans détail temps de cours tableaux à droite)

Cycle	discipline dominante	Discipline complémentaire
Cycle II/1	3h classique (2 cours)	1h de contemporain
Cycle II/2		
Cycle II/3	3h30 classique (2 cours)	1h30 de contemporain et/ ou jazz

Objectifs :

- o maîtrise des bases techniques ;
- o approche de l'interprétation ;
- o travail de l'atelier ;
- o premier entraînement à l'endurance (en fin de cycle).

Évaluation :

La fin du cycle est sanctionnée par le Brevet d'études chorégraphiques (BEC).

L'évaluation est basée sur 4 items :

- Contrôle continu lié à la dominante (sur 5) : notation par le conseil d'enseignants de l'élève
- Examen dominante (sur 5) devant jury extérieur : une variation du ministère
- Formation musicale danseur (sur 5) : contrôle continu par le professeur de danse
- Complémentaire (sur 5) : contrôle continu par le professeur de FM danse

Une note de 3/5 est nécessaire sur les 4 items pour valider le Brevet

Cycle III

À partir de 14 ans (durée du cycle de 3 à 5 ans)

Objectifs

- o développement et approfondissement des acquis ;
- o travail du répertoire ;
- o développement du travail d'atelier ;
- o développement de l'endurance ;
- o pratique d'ensemble.

Cycle	durée dominante	cours complémentaire
Cycle III	3h30 classique	1h30 de contemporain ou jazz

➤ Cursus renforcé – Horaires aménagés

Les horaires aménagés (HA) avec le Lycée Gabriel Fauré proposent 4 à 5 cours par semaine et permettent aux élèves de suivre une partie de leur cours sur le temps scolaire. Des stages obligatoires sont dispensés par des intervenants extérieurs. Test d'entrée dans le cursus renforcé Cycle II en mai. Dossier de candidature à retirer dès le mois de mars au bureau de la scolarité

À l'issue du Cycle II, et obtention du BEC, deux orientations sont possibles :

➤ Le cycle III amateur diplômant (détails au dos de la notice)

Au cours du cycle CEM, possibilité de passer l'examen d'entrée en CPES.

Durée du cycle : 2 ans

ou

➤ Les classes préparatoires à l'enseignement supérieur- CPES (détails au dos de la notice)

L'élève travaille plus en autonomie. Il poursuit un travail personnel lui offrant la possibilité d'ébaucher un catalogue. Il définit en début d'année un ou plusieurs projets personnels qu'il doit mener à bien. Il peut se confronter à d'autres disciplines : danse, vidéo, multimédia, etc. Durée du cycle : 2 à 4 ans